

Séance de l'Académie vétérinaire de France
du 15 novembre 2012

La santé publique vétérinaire Faut-il faire évoluer le concept ?

Anne-Marie Vanelle



A-M. Vanelle- CGAAER-26-11-12- Académie vétérinaire de
France

1

L'émergence de la question de la santé publique agronomique et vétérinaire

- Le rapprochement entre les enseignements agronomique et vétérinaire
- Les États Généraux du Sanitaire introduisent le continuum du végétal et de l'animal, du vétérinaire et du phytosanitaire en matière de sécurité sanitaire « agricole »
 - Structuration de dispositifs sanitaires similaires
 - Évolution des délégations des prophylaxies et de la lutte contre les maladies animales sur le modèle du végétal
 - Besoins de compétences et de recherche appliquées évaluées comme étant équivalents dans les deux secteurs



A-M. Vanelle- CGAAER-26-11-12- Académie vétérinaire de
France

2

L'émergence de la question de la santé publique agronomique et vétérinaire

- La parution de l'ouvrage « Le contrôle en santé publique agronomique et vétérinaire , Analyse d'une politique publique» rédigé par Xavier DELOMEZ, IGSPV, co-publié par l'École Nationale des Services Vétérinaires (ENSV)
- L'organisation d'un séminaire de rentrée de l'ENSV consacré à : « La santé publique agronomique et vétérinaire : une démarche à promouvoir ? »

L'argumentaire en faveur de l'élargissement de la santé publique vétérinaire

- Le végétal et l'animal sont des espèces inséparables pour l'homme qui se nourrit grâce à l'élevage et à la culture
- La sécurité sanitaire des aliments prend en compte à la fois les denrées d'origine animale et les denrées végétales
- La protection des végétaux s'est élargie, au-delà de la santé végétale, à l'usage des pesticides, aux mycotoxines et à l'hygiène de production et de commercialisation des aliments végétaux
- Le rapprochement permet de gommer la frontière entre l'agronome et le vétérinaire

L'argumentaire en faveur de l'élargissement de la santé publique vétérinaire

- La santé publique vétérinaire et la santé publique agronomique sont de même nature : des actions rattachées à l'ordre public
- Si la sécurité sanitaire des aliments et les zoonoses contribuent à la politique de santé publique, la santé végétale, la protection animale, les maladies animales non transmissibles à l'homme ressortent plutôt de l'ordre public
- Le parallèle entre la reconnaissance internationale de la santé des végétaux par la convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et celles de la santé animale (OIE) et de la sécurité sanitaire des aliments (CODEX)

Un concept inscrit dans un objectif de rationalisation

- Mutualisation des outils d'enseignement supérieur et de recherche
- Révision générale des politiques publiques : création des SRAL au sein des DRAAF (mixité ingénieurs et vétérinaires, production et sanitaire)
- Instauration en 2010 de la politique publique de l'alimentation sous pilotage du MAAF : qualité, suffisance, sûreté sanitaire, équilibre, durabilité, accessibilité, information ...

Un concept inscrit dans un objectif de rationalisation

- Optimisation de la gestion des effectifs en période de réduction budgétaire : caractère interchangeable des missions
- Création d'un service unique dédié à la sécurité de la production primaire animale et végétale au sein de la DGAI
- Affirmation par les États généraux du sanitaire (2010) du parallélisme de la structuration des services vétérinaires et phytosanitaires et rapprochement des procédures de gestion du risque entre les secteurs animal et végétal

Des différences pourtant essentielles

- L'objet de la science agronomique n'est pas la protection de la santé publique, mais l'optimisation de la production
- Le domaine de la santé végétale requiert une formation et une compétence assimilables à un métier, essentiellement différent de celui de vétérinaire et difficilement interchangeable.
- Des risques sanitaires fortement minorés par l'absence de « phytoses » (l'argumentaire sur les plantes toxiques, l'ergot de seigle ne comble pas cette divergence).
- La montée en puissance d'infections alimentaires dues à des fruits et légumes ne traduit pas un risque d'origine végétale mais le résultat d'une contamination d'origine animale (amendements organiques, proximité d'élevages, eau ...).

Des différences pourtant essentielles

La question frontière des pesticides

- En production primaire, la régulation de l'utilisation des pesticides ressort d'une part de la protection de l'environnement et d'autre part de l'application du paquet hygiène (bonnes pratiques de production en amont pour garantir la sécurité des aliments en aval)
- Dans les aliments végétaux, la présence des pesticides ressort de l'application du paquet hygiène (ISPV et agents de la DGCCRF dans les DDI)
- Le lien direct entre ces deux domaines de régulation et l'agronomie reste peu évident

Le retour aux définitions

LA SANTE

« L'état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (OMS - 1946)

LA SANTÉ PUBLIQUE

« La science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie et d'améliorer la santé la vitalité mentale et physique des individus par le moyen d'une action collective concertée » (OMS-1952)

« La politique de santé publique concerne la surveillance et l'observation de l'état de santé de la population et de ses déterminants ... » (Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique)

Le retour aux définitions

LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

« L'ensemble des actions qui sont en rapport direct ou indirect avec les animaux, leurs produits et sous-produits, dès lors qu'elles contribuent à la protection, à la conservation et à l'amélioration de la santé de l'homme, c'est-à-dire son bien-être, physique, moral et social »
(Académie vétérinaire de France)

Le retour aux définitions

LA SÉCURITÉ SANITAIRE

- Un concept issu des crises
- En 1994 la sécurité sanitaire est définie comme la protection contre les risques liés au fonctionnement du système de santé
- En fin des années 90, la sécurité sanitaire inclut la protection contre les risques sanitaires dans les domaines de l'alimentation et de l'environnement. Le concept s'accompagne d'une réforme institutionnelle (obligation d'analyse et de gestion des risques, agences, responsabilité de l'État ...)

Le retour aux définitions

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

« *La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures* »
(OMS-1994)

Les défis de la coordination des politiques

- Le flou entre sécurité sanitaire et santé publique
- L'émergence d'une approche interdisciplinaire
- Mais des réglementations et des contrôles spécifiques qui visent à garantir la sécurité dans certains domaines présentant des risques pour la santé humaine : santé animale, sécurité sanitaire des aliments, protection de l'environnement
- Avec un objectif commun : la protection de la santé humaine

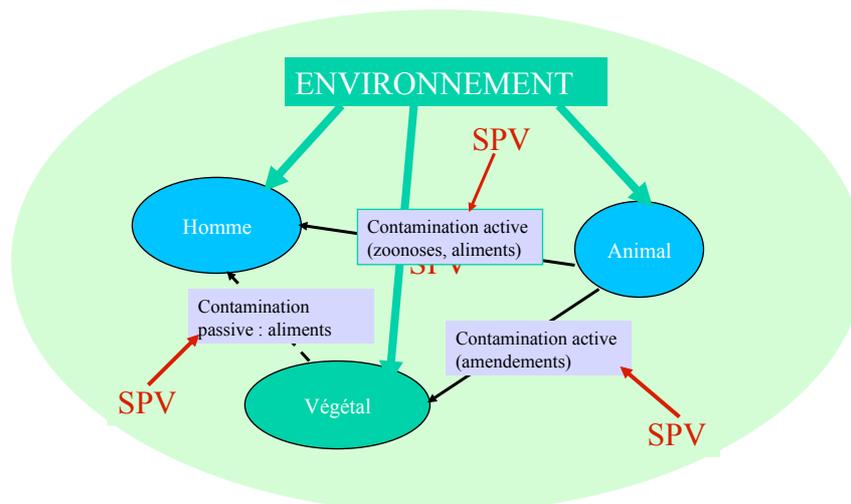
Question sur l'utilité d'un distinguo entre les disciplines contribuant à la réduction des risques sanitaires et la santé publique en tant que discipline centrée sur la gestion de la santé humaine : le sujet des compétences métier

Les défis de la coordination des politiques

Le cas de l'environnement et de la santé

- Illustre les difficultés de frontières entre les approches de sécurité sanitaire (protection de l'environnement) et de santé publique (santé environnementale)
- Traité *Airs, Eaux, Lieux* d'Hippocrate (400 ans av.JC), à l'origine du mouvement hygiéniste du XIXe siècle qui fonde la médecine préventive et la santé publique
- Le PNSE 2 est le symbole de politiques intriquées plus que coordonnées, ménageant les prérogatives des différents ministères en charge d'actions de prévention et protection (cas de l'agriculture)

Un essai de synthèse



Les perspectives

Dans le cadre des missions de protection de l'environnement via les installations classées (élevages)

- Renforcer l'action de la SPV sur les contaminations (microbiennes et médicaments vétérinaires) issues des effluents d'élevages : protection des cultures de fruits et légumes, conditions d'épandages, zones de captage ...
- Renforcer l'action de la SPV sur le sujet de la « valorisation » des déchets d'élevage : méthanisation, incinération ...

Dans le cadre des missions de contrôle de l'hygiène de la production primaire (Paquet hygiène)

- Renforcer l'action de la SPV sur l'hygiène des pratiques d'élevage et de cultures

Renforcer les actions de santé publique vétérinaire dans le domaine de l'environnement